



Frontex : lancement de l'opération Triton

Le lancement à venir de la nouvelle opération de Frontex en Méditerranée a été confirmé mardi 7 octobre. Nommée opération « Triton », cette nouvelle initiative coordonnée par Frontex devrait débuter en novembre 2014. Huit États membres dont la France ont déjà annoncé leur soutien par la mise à disposition de moyens humains, de navires et d'avions de patrouille.

Le lancement de l'opération Triton répond aux appels de l'Italie à la solidarité européenne. Le pays peinant, depuis le début de l'intensification des flux migratoires en provenance de Libye, à assumer seul les coûts financiers et organisationnels de la surveillance des frontières et du sauvetage en Méditerranée. L'Italie avait ainsi annoncé il y a quelques semaines la fin de l'opération Mare Nostrum dans l'année à venir. Solution d'urgence mise en place en 2013 suite au drame de Lampedusa, Mare Nostrum est depuis sa naissance venue en aide à environ 100 000 migrants en Méditerranée.

L'opération Triton, qualifiée de « complémentaire » aux efforts italiens, n'a pas vocation à atteindre la même ampleur que Mare Nostrum. Le périmètre d'action de Triton ne s'étendra ainsi que jusqu'à 30 miles nautiques des côtes italiennes, soit quelques miles avant les eaux internationales, zone dans laquelle la grande majorité des naufrages a pourtant lieu. Son budget, estimé à 2,9 millions d'euros par mois, représente à peine le tiers du budget alloué par l'Italie à Mare Nostrum. Le lancement de cette opération soulève donc de nombreuses inquiétudes quant au sort des migrants traversant la Méditerranée. Si l'opération Mare Nostrum venait effectivement à être supprimée, ses activités de sauvetage en mer ne seraient que très partiellement reprises par l'opération de Frontex, dont le mandat principal reste bien la protection des frontières de l'espace Schengen. Si l'impératif de sauvetage des navires en détresse devra bien évidemment être respecté par les agents de l'opération Triton, le périmètre d'action réduit risque dès le départ de limiter la capacité des agents de venir en aide aux migrants dans les zones les plus à risque.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué](#) de la Commission et l'[article](#) de l'EU observer.